PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de L'Île-Perrot tenue le jeudi 1er octobre 2026 à 18 h 42 en la salle Florian-Bleau de l'hôtel de ville.

Sont présents: Monsieur Marc Deslauriers, maire
Madame Nancy Pelletier, conseillère
Monsieur Philippe Gros, conseiller
Monsieur Régis Carrier, conseiller
Monsieur Olivier Prégent, conseiller
Monsieur Denis Ladouceur, conseiller
Madame Nancy Forget, directrice générale
Monsieur Jean St-Antoine, greffier

Est absent: Monsieur Martin Ménard, conseiller

2026-10-276 **1. Ordre du jour - Adoption**

CONSIDÉRANT qu'un avis de convocation à la présente séance extraordinaire a été notifié à chaque membre du conseil conformément à l'article 323 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Pelletier, appuyé par le conseiller Régis Carrier et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé de la séance extraordinaire du conseil municipal du jeudi 1er octobre 2026 avec la modification suivante :

1. Retrait du point 2 intitulé : « Engagement à conclure une entente intermunicipale de lissage régional en faveur de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil relativement à la nouvelle formule de partage des contributions au transport collectif ».

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Avis de motion et dépôt

2. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement numéro 770 (RMH 330) - Règlement remplaçant le Règlement relatif au stationnement numéro 713

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), le conseiller Philippe Gros donne avis de motion de l'intention de soumettre pour adoption, à une séance subséquente, le règlement numéro 770 (RMH 330) intitulé « Règlement remplaçant le Règlement relatif au stationnement numéro 713 » et dépose le projet de règlement.

2026-10-277 **3. Projet La Perdriole - Transaction relative à la décontamination d'une partie du lot 6 726 815 - Modification - Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la résolution 2026-07-212 autorisant la signature d'une transaction avec Houde Allard-Ménard (HAM) afin de dénouer une impasse relative à la contamination d'un terrain devant lui être cédé;

CONSIDÉRANT la signature de cette transaction le 26 août 2026;

CONSIDÉRANT que les travaux de décontamination dudit lot ont été exécutés;

CONSIDÉRANT que ladite transaction prévoyait que la vente de terrains était conditionnelle au dépot au registre foncier de certificats de décontamination;

CONSIDÉRANT que HAM renonce maintenant à cette exigence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Ladouceur, appuyé par la conseillère Nancy Pelletier et résolu :

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un addenda à la transaction conclue le 26 août 2026, afin de retirer toute condition faisant du dépôt de certificats de décontamination un préalable à la vente des lots 6 697 186 et 6 726 793 à 6 726 876, à l'exception du lot 6 726 813, ledit addenda devant être substantiellement conforme au projet soumis avec le sommaire décisionnel de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2026-10-278 **4. Vente des lots 6 697 186, 6 726 793 à 6 726 876 à l'exception du lot 6 726 813 - Développement secteur La Perdriole - HAM - Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la résolution 2026-05-138 autorisant la vente des lots 6 697 186, 6 726 793 à 6 726 876 à l'exception du lot 6 726 813, à Houde Allard-Ménard (HAM) dans le cadre du projet de développement résidentiel La Perdriole;

CONSIDÉRANT que des modifications ont été apportées au projet d'acte de vente afin de prévoir la limitation de la garantie des titres du vendeur à l'égard du lot 6 726 815 pour lequel le certificat de décontamination n'a pas encore été déposé au registre foncier;

CONSIDÉRANT que les autres modalités de la vente ne sont pas affectées.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Olivier Prégent, appuyé par le conseiller Régis Carrier et résolu :

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de vente des lots précités, au prix de 5 541 667 $, taxes applicables en sus, en faveur de Houde Allard-Ménard, dont le contenu sera substantiellement conforme au projet soumis avec le sommaire décisionnel accompagnant la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2026-10-279 **5. Contrat de service - Groupe ABS inc. - Services d'un laboratoire pour le contrôle des matériaux (augmentation de la capacité et mise à niveau de la station de traitement des eaux usées)**

CONSIDÉRANT le projet d'augmentation de la capacité et de mise à niveau de la station de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT que les documents contractuels prévoient que la Ville doit faire appel à un laboratoire indépendant pour s'assurer du contrôle de la qualité des matériaux;

CONSIDÉRANT la demande de prix à l'attention des entreprises qualifiées numéro DP-2026-22-ST et les soumissions reçues.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Philippe Gros, appuyé par le conseiller Denis Ladouceur et résolu :

D'ADJUGER un contrat de service à l'entreprise Groupe ABS inc., 17, rue de l'Industrie, Saint-Rémi, Québec, J0L 2L0, visant les services de laboratoire pour le contrôle des matériaux dans le projet d'augmentation de la capacité et de mise à niveau de la station de traitement des eaux usées, au coût de 45 767,65 $ plus les taxes applicables et de prévoir à cette fin une dépense de 48 050,31 $ taxes nettes, le tout selon leur soumission datée du 22 septembre 2026.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 48 050,31 $ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le règlement d'emprunt 716 au poste budgétaire 22-414-99-000.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun public n'est présent, donc la période de questions n'a pas lieu.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance levée à 18 h 50.

Approuvé à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de L'Île-Perrot en date du 13 octobre 2026.

(Original signé)	*(Original signé)*
Marc Deslauriers	Jean St-Antoine, avocat, OMA
Maire	Greffier